



Syndicat Mixte du Val de Loir
pour collectes et traitement
des déchets

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR pour collectes et traitement des déchets

764 bd des Tourelles – 72 800 LE LUDE

Tél : 02.43.94.86.50 / contact@syndicatvaldeloir.fr

www.syndicatvaldeloir.fr

TABLE DES MATIERES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026	1
1. ELEMENTS DE CONTEXTE	4
2. LA STRUCTURE	5
2.1. LE TERRITOIRE DU SMVL AU 1 ^{ER} JANVIER 2026.....	5
2.2. LA POPULATION	5
2.3. LES TONNAGES.....	6
2.3.1. OMR et emballages	6
2.3.2. Déchèteries	7
3. LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2026	7
3.1. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	7
3.1.1. Les dépenses de fonctionnement	7
3.1.2. Les recettes de fonctionnement	10
3.2. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT	14
3.2.1. Les dépenses d'investissement.....	14
3.2.2. Les recettes d'investissement	16
3.3. LES INDICATEURS D'EPARGNE	16
3.4. LE PERSONNEL.....	19
3.5. LA DETTE	23
4. CONCLUSIONS	24

Préambule

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Président présente à l'assemblée délibérante dans un délai de dix semaines précédent l'examen du budget (M57), un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Comité Syndical.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise au représentant de l'Etat (Préfet).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

Désormais dans les communes de plus de 10 000 habitants (et collectivités assimilées) le rapport comporte des informations supplémentaires relatives au personnel (structure des effectifs, dépenses de personnel, avantages en nature, et temps de travail).

Enfin, l'ensemble des éléments présentés se baseront sur trois années de rétrospective 2022, 2023 et 2024, et présenteront pour l'année 2025 un « pré-CFU » ainsi que l'impact des choix retenus sur l'année 2026.

1. ELEMENTS DE CONTEXTE

Contexte réglementaire

Dans le prolongement des lois successives relatives à la gestion des déchets (Loi Grenelle en 2010, loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015), la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 fixe de grandes priorités (prévention et réduction des déchets, préservation de l'environnement et de la santé humaine).

Dans ce cadre, les objectifs réglementaires sont les suivants :

- réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés (DMA) hors gravats par habitant entre 2010 et 2030 et réduction de 5% des déchets d'activités économiques ;
 - réemploi de 5% des déchets ménagers d'ici 2030 ;
 - augmentation du taux de réutilisation ou de recyclage (TRR) de 55% des déchets ménagers et assimilés d'ici 2025, puis 60% en 2030 et 65% en 2035 ;
 - généralisation du tri à la source des biodéchets à compter du 01/01/2024 ;
 - valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025 ;
 - réduction de 30% des déchets enfouis en 2020, 50% en 2025 (par rapport à 2010) puis réduction de l'enfouissement à 10% des DMA en 2035.

Les enjeux financiers pour le Syndicat sont les suivants :

- Renouvellement des marchés des déchèteries en juin 2025
- Incertitudes sur les dépenses :
 - Les cours du pétrole, et donc du carburant, restent incertains dans le contexte géopolitique du moment. Le carburant reste actuellement à un prix maîtrisé.
 - Inconnue sur l'évolution de Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Est évoquée par ailleurs la possibilité que la TGAP sur l'incinération soit remplacée par une taxe carbone, ce qui majorerait largement le coût. Le projet de PLF 2026 prévoit une hausse.
 - Le projet de PLF 2026 prévoit une harmonisation de la TVA à 5,5% en plus de la TVA à 20% qui est déjà applicable.
- Continuer à maintenir la capacité de remboursement de la dette en dessous des plafonds fixés par la Loi de Programmation des Finances Publiques.

Les stratégies définies par le Président et les élus sont les suivantes :

- Renforcer des actions auprès des usagers afin de réduire et valoriser les flux collectés et traités
- Augmenter la part de valorisation, et travailler sur les refus de tri
- Poursuivre la qualité du service public apportée à l'usager
- Rechercher des pistes d'économie sur les dépenses de fonctionnement (hors marchés publics)

2. LA STRUCTURE

2.1. LE TERRITOIRE DU SMVL AU 1^{ER} JANVIER 2026



2.2. LA POPULATION

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les communes de Cérans-Foulletourte, Oizé et La Fontaine St Martin ne font plus partie de la Communauté de Communes Sud Sarthe. Cérans-Foulletourte a rejoint la Communauté de Communes du Val de Sarthe. Oizé et La Fontaine St Martin ont rejoint la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

Seule la déchèterie de Oizé reste accessible aux usagers de ces trois communes. Une convention d'utilisation a été mise en place au cours du 1^{er} semestre 2019 et renouvelée pour la CCVS et la CCPF en 2023.

Données INSEE			Données INSEE		
	Population totale 2025	Part population CdC		Population municipale 2025	Part population CdC
Sud Sarthe	22970	66,79%	Sud Sarthe	22583	67,01%
Loir Lucé Bercé	11421	33,21%	Loir Lucé Bercé	11118	32,99%
	34 391	100,00%		33 701	100,00%

↳ 0,24 % de la population totale et ↳ 0,20 % de la population municipale par rapport à 2024.

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les

personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune ; la communauté faisant partie de la liste suivante :
 - o services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
 - o communautés religieuses ;
 - o casernes ou établissements militaires ;
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;

La **population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

2.3. LES TONNAGES

2.3.1. OMR et emballages

	Tonnages 2024	Tonnages 2025 estimés	Evolution tonnages
PAP OM	4 051	3976	-1.84%
PAV OM	604	646	6.98%
Total OM	4 655	4 622	-0.70%
PAP EMB	1 590	1 579	-0.72%
PAV EMB	340	326	-4.19%
Total EMB	1 930	1 905	-1.33%
Total Verre	1 616	1 594	-1.37%
Total des flux	8 201	8 121	-0.98%

- ↘ du tonnage OMR de 0.70% (- 30 tonnes environ)
- ↘ du tonnage VERRE de 1.37% (- 20 tonnes environ)
- ↘ du tonnage EMBALLAGES de 1.33% (- 25 tonnes environ)

L'obligation du tri à la source des biodéchets a permis de détourner des tonnes des OMR.

10 Sites installés sur l'année 2025, 19 en tout depuis début 2024.

6,21 Tonnes de biodéchets détournées en 2024, en 2025 cela représente 17 tonnes détournées.

Depuis le début du déploiement plus de 23 tonnes détournées.

12 communes équipées.

195 personnes inscrites en tout sur les sites de compostage partagé.

2.3.2. Déchèteries

	Tonnage 2024	Tonnage 2025 estimé	Evolution tonnages	Répartition
Le Lude	2 359	1 927	-18.31%	16%
Oizé	4 279	4 132	-3.44%	34%
Vernéй-le-Chétif	2 752	2 772	0.73%	23%
Château-du-Loir	3 680	3 321	-9.76%	27%
TOTAL	13 070	12 133	-7.17%	100%

- Diminution des tonnages des déchèteries sur l'année 2025 en particulier sur les déchets verts (1000 tonnes).

3. LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2026

Cette partie présentera classiquement les orientations pour les sections de fonctionnement puis d'investissement en dépenses comme en recettes. Suivront ensuite désormais imposée par la réforme, les effectifs de la structure et les charges de personnel avant de finir sur la partie réservée de la dette.

Il est à noter le passage en M57 au 01/01/2024, ce qui a pour effet des transferts de comptes aussi bien en dépenses qu'en recettes.

3.1. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

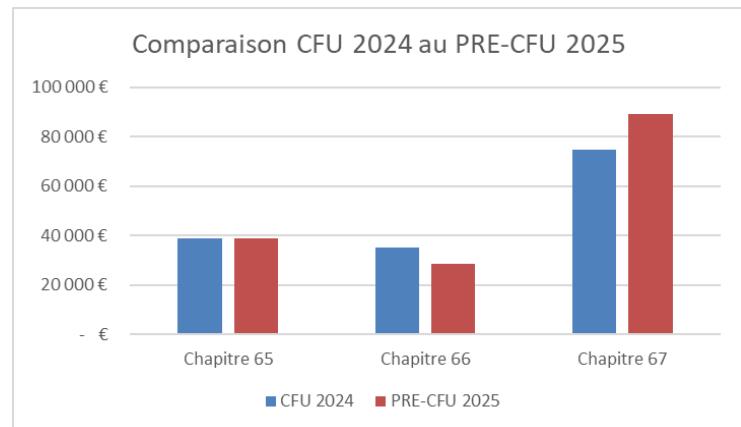
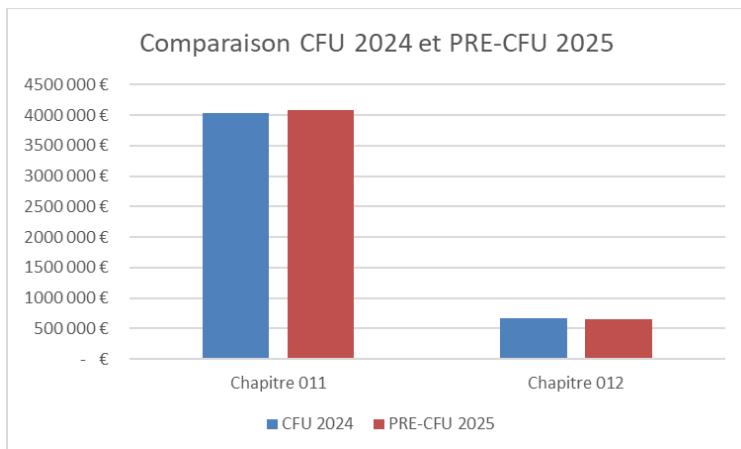
3.1.1. Les dépenses de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	PRE CFU 2025	PRE BP 2026	Variations BP 2024 - BP 2025
011	Charges à caractère général dont les prestations de service	3 567 832 € 3 341 246 €	3 824 953 € 3 604 461 €	4 032 783 € 3 839 829 €	4 606 325 € 4 256 200 €	4 086 066 € 3 893 629 €	4 719 865 € 4 410 900 €	2,46% 3,63%
012	Charges de personnel et frais assimilés	580 219 €	643 552 €	661 605 €	682 001 €	658 634 €	709 270 €	4,00%
65	Autres charges de gestion courante	42 710 €	42 668 €	38 719 €	44 005 €	38 800 €	44 205 €	0,45%
66	Charges financières	50 690 €	42 609 €	34 917 €	42 727 €	28 423 €	46 760 €	9,44%
67	Charges exceptionnelles	110 731 €	50 513 €	74 625 €	100 000 €	89 053 €	141 479 €	41,48%
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en €		4 190 760 €	4 511 173 €	4 733 108 €	5 332 331 €	4 783 500 €	5 473 340 €	2,64%
68	Dotations aux provisions	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
73	Impôts et taxes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
Dépenses fonctionnement en € hors opérations d'ordre		4 352 182 €	4 604 295 €	4 842 650 €	5 475 058 €	4 900 975 €	5 661 580 €	3,41%
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	247 288 €	247 684 €	302 915 €	258 378 €	257 948 €	245 275 €	-5,07%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		247 288 €	247 684 €	302 915 €	258 378 €	257 948 €	245 275 €	-5,07%
TOTAL		4 599 470 €	4 851 979 €	5 145 565 €	5 733 436 €	5 158 923 €	5 906 855 €	3,02%
+								
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE								
=								
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		4 599 470 €	4 851 979 €	5 145 565 €	5 733 436 €	5 158 923 €	5 906 855 €	3,02%

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 sont estimées à 4 783 098 € euros, soit + 49 990 € (+1.06%) par rapport au **CFU 2024**.

- **Chapitre 011 : (article 611) ↗ de la TGAP passant de 14€ à 15€ pour le traitement des OMR et des encombrants. Application des nouveaux tarifs des déchèteries suite au renouvellement des marchés publics.**
- **Chapitre 012 : ↘ charges de personnel de -0.51%**
- **Chapitre 65 : = des charges de la gestion courante (ANV)**
- **Chapitre 66 : ↘ des charges financières qui sont liées à la fin d'un emprunt**

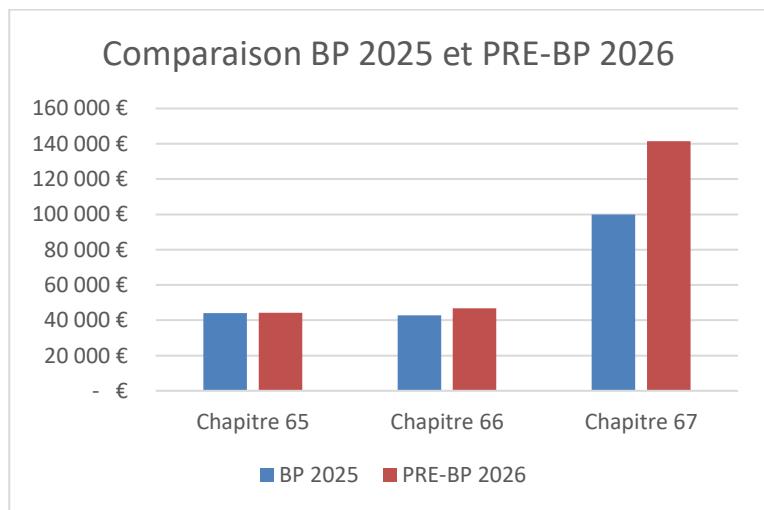
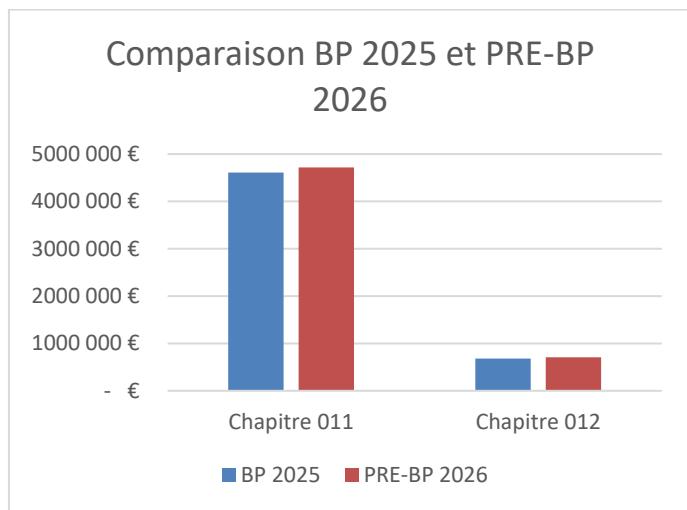
- **Chapitre 67 : ↗ des charges exceptionnelles** montant correspondant aux admissions en non-valeur des communautés de communes Sud-Sarthe et Loir-Lucé-Bercé ainsi que l'intégration en comptabilité des régularisations négatives.



En 2026, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 5 473 340 €, soit + 141 009€ (+2.64%) par rapport au **BP 2025**.

- **Chapitre 011 : (article 611) :**
 - ↗ des charges de collecte et de déchèteries dues aux renouvellement du marché public
 - ↗ des charges relatives à l'augmentation de la TGAP passant de 15€ (prise en compte de la TGAP à 16€ projet loi de finances 2026)
 - ↘ des apports en déchèterie

La mise en place de la nouvelle filière REP PMCB permet d'atténuer les dépenses. Certains matériaux sont détournés de l'emcombrant (laine de verre, laine de roche, menuiserie..) ce qui a permis de diminuer le tonnage des encombrants (-330 tonnes) et les coûts sur le long terme.
- **Chapitre 012 : ↗ charges de personnel** d'environ 27 269€, prise en compte de l'augmentation de la cotisation CNRACL, participation employeur à la prévoyance santé.
- **Chapitre 65 : = des charges de la gestion courante (ANV)**
- **Chapitre 66 : ↗ des charges financières**, prise en compte des intérêts d'un emprunt si besoin
- **Chapitre 67 : ↗ des charges exceptionnelles** montant correspondant aux admissions en non-valeur des communautés de communes Sud-Sarthe et Loir-Lucé-Bercé ainsi que l'intégration en comptabilité des régularisations négatives.



Détail article 611

Le PRE BP 2026 est évalué avec une augmentation des révisions à hauteur de 8%, en prenant en compte l'évolution de la TGAP passant de 16€.

	BP 2025	PRE-CFU 2025	PRE-BP 2026
COLLECTE/TRI/TRAITEMENT			
COLLECTE OM/EMBALLAGES PAP (collecte pro comprise)	1 420 000 €	1 304 345 €	1 450 000 €
COLLECTE OM/EMBALLAGES AV			
COLLECTE DU VERRE	400 000 €	350 230 €	400 000 €
DEPLACEMENT COLONNES			
LAVAGE			
TRAITEMENT OM	700 000 €	687 513 €	750 000 €
SPL - TRI	400 000 €		370 000 €
SPL - FINANCEMENT IMMOBILIER	230 000 €		230 000 €
CHARGEMENT FMA + MANUSCOPIQUE	- €	22 494 €	12 000 €
TOTAL	3 150 000 €	2 926 177 €	3 212 000 €
DECHETERIE			
Encombrants	700 000 €	642 038 €	780 000 €
Gravats	70 000 €	56 448 €	70 000 €
Déchets verts	120 000 €	97 760 €	110 000 €
Cartons	65 000 €	49 702 €	70 000 €
Bois et Palettes	- €	25 811 €	2 500 €
DMS	100 000 €	61 296 €	100 000 €
COLLECTE amiante	10 000 €	2 956 €	15 000 €
TOTAL DECHETERIE	1 065 000 €	936 011,92 €	1 147 500 €
AUTRES PRESTATIONS			
NETTOYAGE COLONNES HORS MP	8 500 €	14 916 €	8 500 €
HEBERGEMENT SITE INTERNET	700 €	336 €	700 €
CONTROLES PERIODIQUES (ACOUSTIQUES / EAU)	12 000 €	6 808 €	15 000 €
DIVERS (ATESAR, TRADIM, RADIUS, GNP, ...)	20 000 €	9 381 €	20 000 €
LOGICIEL LIXO / CAMERA			7 200 €
TOTAL AUTRES PRESTATIONS	41 200 €	31 439,99 €	51 400 €
TOTAL PRESTATION	4 256 200 €	3 893 629 €	4 410 900 €

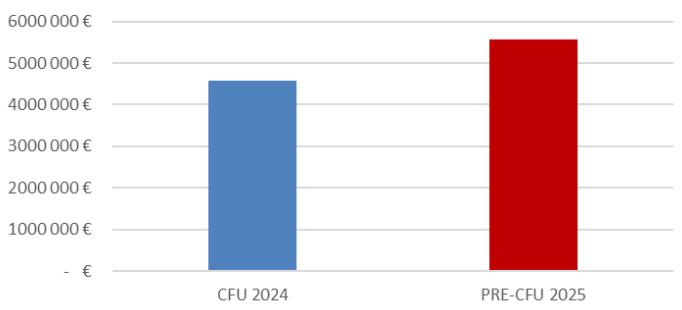
3.1.2. Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Chap.	Libellé	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	PRE CFU 2025	PRE BP 2026	Variations BP 2024 - BP 2025
13	Atténuations de charges	31 086 €	81 752 €	34 089 €	- €	6 688 €	- €	#DIV/0!
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 628 €	230 307 €	228 966 €	211 800 €	224 962 €	221 800 €	4,72%
731	Fiscalité locale	- €	- €	3 183 €	- €	- €	- €	0,00%
74	Dotations, subventions et participations	4 665 526 €	4 401 033 €	4 682 817 €	4 476 028 €	5 014 678 €	4 569 328 €	2,08%
	Dont REOM /TEOM	3 430 416 €	3 430 416 €	3 533 328 €	3 639 328 €	3 639 328 €	3 639 328 €	0,00%
	Dont recette vente matériaux et CITEO	1 025 558 €	825 123 €	1 006 906 €	706 700 €	1 218 347 €	800 000 €	13,20%
75	Autres produits de gestion courante	3 €	17 912 €	100 093 €	44 648 €	113 698 €	44 800 €	0,34%
77	Produits exceptionnels	122 737 €	21 436 €	- €	- €	153 €	- €	0,00%
78	Reprise provisions	- €	503 000 €	430 000 €	100 000 €	200 000 €	50 000 €	-50,00%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) en €		4 825 979 €	5 255 441 €	5 479 149 €	4 832 476 €	5 560 180 €	4 885 928 €	1,11%
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	13 510 €	22 651 €	26 731 €	27 824 €	27 824 €	18 710 €	-32,76%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		13 510 €	22 651 €	26 731 €	27 824 €	27 824 €	18 710 €	-32,76%
TOTAL		4 839 489 €	5 278 093 €	5 505 880 €	4 860 300 €	5 588 004 €	4 904 638 €	0,91%
+ R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)		1 097 487 €	941 352 €	712 822 €	873 136 €	873 136 €	1 002 217 €	14,78%
= TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		5 936 976 €	6 219 445 €	6 218 701 €	5 733 436 €	6 461 140 €	5 906 855 €	3,02%

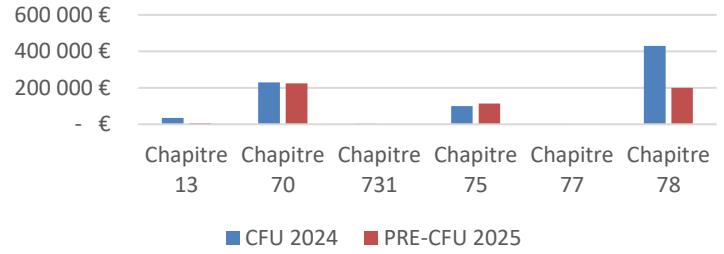
Les recettes réelles de fonctionnement 2025 sont estimées à 5 560 180 € (+1.48%) par rapport au CFU 2024 :

- **Chapitre 13, ↗ atténuations de charges** : recettes assurance relatives aux arrêts maladie, transfert de compte, passage au 75886 puis 75888.
- **Chapitre 70, = recettes** : vente composteurs, facturation dépôts déchèteries + entreprises extérieures au SMVL pour une montant de 23 739.89€, de la redevance spéciale d'un montant de 196 015.90€ et de diverses facturations (bacs, composteurs, broyeur...) pour un montant de 5 206.63€.
- **Chapitre 731**, qui correspond au versement d'une partie de l'IFER de la CCSS
- **Chapitre 74, ↗ des recettes** de dotations, subventions et participations ventilé comme suit :
 - Participation des CC à hauteur de 3 639 328€,
 - convention pour les non assujettis à la TEOM pour un montant de 384.99€,
 - suivi de la décharge d'Aubigné Racan d'un montant de 1 756.14€
 - filet inflation pour 2 706€
 - l'accès à la déchèterie de Oizé pour un montant de 152 156.40€,
- ↗ du prix de revente des matériaux lié au groupement de commande de la SPL
- ↗ des recettes CITEO
- **Chapitre 75, ↗ des recettes** liées aux pénalités, remboursement des arrêts malades, loyer bail emphytéotique, remboursement assurance
- **Chapitre 77**, faible recette correspondant à la TF du terrain
- **Chapitre 78**, reprise des provisions à hauteur de 200 000€ = recouvrement de la REOM de 2014 à 2021 et prise en compte des ANV.

Comparaison CFU 2024 et PRE-CFU 2025
Chapitre 74



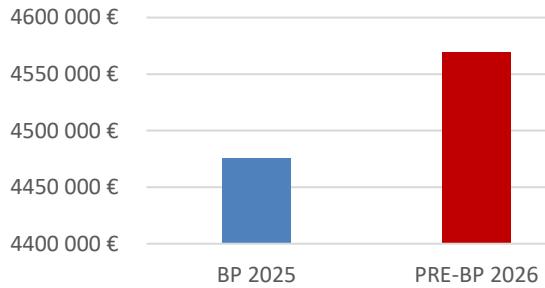
Comparaison CFU 2024 et PRE-CFU 2025



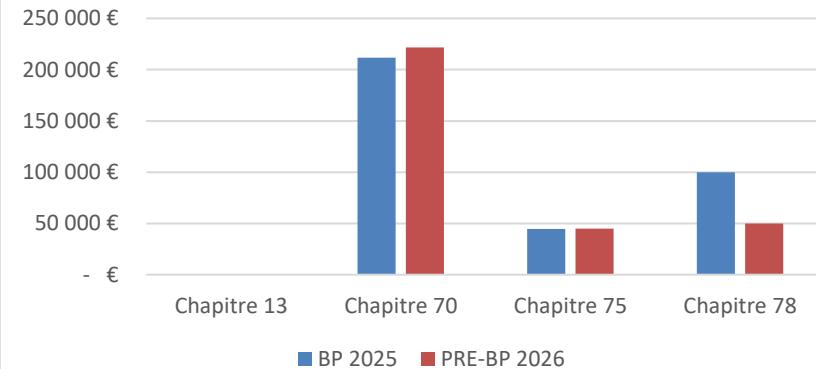
Les recettes réelles 2026 de fonctionnement sont estimées à 4 885 928 € (+1.11%) par rapport au BP 2025.

- **Chapitre 13**, pas de recette en 2026 suite au passage en M57
- **Chapitre 70, ↗ des recettes** relatives à la vente composteurs, la facturation les dépôts déchèteries entreprises extérieures au SMVL, des conventions pour les non-assujettis à la TEOM et de la redevance spéciale.
- **Chapitre 731, pas de recette inscrite en 2026 car montant inconnu**
- **Chapitre 74, ↗ des recettes** = stabilisation de la contribution de la TEOM, ↗ des recettes CITEO, incertitude sur les recettes vente des matériaux d'une année à une autre (calcul fait sur la base des prix planchers).
- **Chapitre 75, = des recettes liées aux remboursements des arrêts maladies et loyer du bail emphytéotique**
- **Chapitre 78, ↘ des recettes**, estimation des reprises de provisions à hauteur de 50 000€.

Comparaison BP 2025 et PRE-BP 2026
Chapitre 74



Comparaison BP 2025 et PRE-BP 2026



Détail article 7478

Lorsqu'un prix plancher est défini au contrat, celui-ci est utilisé pour le calcul des recettes au PRE BP 2025 tout en tenant compte des prix de départ :

- Cartons : 35€/tonne - Alu : 400€/tonne - PE PP : 70€/tonne - EMR : 55€/tonne
- Ferraille : 90€/tonne - Acier : 100€/tonne - PET : 170€/tonne
- Papier : 88€/tonne - GDM : 20€/tonne - ELA : 15€/tonne

Organisme	Prestation	BP 2025	PRE-CFU 2025	PRE-BP 2026
DECHETERIE				
GDE	Reprise cartons	35 000 €	55 041,07 €	47 000 €
	Reprise ferraille			
PALM	Cartons	20 000 €	17 082,73 €	15 000 €
OCAD3E / ECOSYSTEM	DEEE	25 000 €	26 831,47 €	25 000 €
ECO-MOBILIER	MEUBLES	30 000 €	623,59 €	30 000 €
ECO-DDS	Déchets diffus spéciaux	4 000 €	4 343,05 €	4 000 €
BS Environnement	Batteries	5 000 €	6 187,01 €	5 000 €
TOTAL DECHETTERIES		119 000 €	110 108,92 €	126 000 €
VENTE MATERIAUX + AIDES ECO-ORGANISME				
CITEO PAPIERS	soutien publicité	30 000 €	34 893,00 €	30 000 €
CITEO EMBALLAGES	Soutien financier valorisation	400 000 €	640 078,42 €	478 000 €
Valorplast puis PAPREC	Plastique	37 000 €	72 300,84 €	45 000 €
Cyclévia	Huile minérales	500 €	540,10 €	500 €
OI Manufacturing	Verre	25 000 €	17 299,15 €	15 000 €
Arcelor Mittal puis PAPREC	Acier	14 000 €	16 734,80 €	15 000 €
MCV puis PAPREC	GDM	1 000 €	1 048,20 €	1 000 €
MCV puis NORSKE SKOG GOLBEY	Journaux Magazines	38 000 €	37 986,83 €	37 000 €
REGEAL puis PAPREC	Aluminium	5 000 €	11 089,83 €	10 000 €
PALM	Cartons	- €	4 420,85 €	4 000 €
EUROPAC puis PAPREC	EMR	35 000 €	37 904,65 €	35 000 €
TOTAL COLLECTE		585 500 €	874 296,67 €	670 500 €
COMMUNICATION				
REFASHION	TEXTILES	2 200 €	3 940,91 €	3 500 €
TOTAL COMMUNICATION		2 200 €	3 940,91 €	3 500 €
TOTAL RECETTES		706 700,00 €	988 346,50 €	800 000 €

Taux de recouvrement de la REOM

TAUX DE RECOUVREMENT FACTURE 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 au 01 NOVEMBRE 2025												
		FACTURE 1 et 2 2014					FACTURE - 2015					
		CA 2014	ANV	MONTANT FACTURES 2014	FACTURES RECOUVREES	RESTE A RECOUVRER	%	CA 2015	ANV	MONTANT FACTURES 2015	FACTURES RECOUVREES	RESTE A RECOUVRER
CC SUD SARTHE		26 949,56 €	2 482 224,66 €	2 474 057,85 €	8 166,81 €	99,67%		27 291,09 €	2 470 050,49 €	2 462 122,00 €	7 928,49 €	99,68%
CC LOIR LUCE BERCE	3 643 032,71 €	38 332,83 €	1 070 777,31 €	1 069 907,83 €	869,48 €	99,92%	3 610 545,58 €	32 235,55 €	1 079 259,02 €	1 078 556,38 €	702,64 €	99,93%
Total		65 282,39 €	3 553 001,97 €	3 543 965,68 €	9 036,29 €	99,75%		59 526,64 €	3 549 309,51 €	3 540 678,38 €	8 631,13 €	99,76%
FACTURE - 2016												
		FACTURE - 2016					FACTURE - 2017					
		CA 2016	ANV	MONTANT FACTURES 2016	FACTURES RECOUVREES	RESTE A RECOUVRER	%	CA 2017	ANV	MONTANT FACTURES 2017	FACTURES RECOUVREES	RESTE A RECOUVRER
CC SUD SARTHE		37 390,09 €	2 489 286,65 €	2 478 894,48 €	10 392,17 €	99,58%		33 179,62 €	2 622 770,87 €	2 613 625,35 €	9 145,52 €	99,65%
CC LOIR LUCE BERCE	3 664 748,65 €	34 402,07 €	1 084 483,47 €	1 083 021,66 €	1 461,81 €	99,87%	3 879 246,19 €	37 105,66 €	1 152 232,75 €	1 150 183,91 €	2 048,84 €	99,82%
Total		71 792,16 €	3 573 770,12 €	3 561 916,14 €	11 853,98 €	99,67%		70 285,28 €	3 775 003,62 €	3 763 809,26 €	11 194,36 €	99,70%
FACTURE 2018												
		FACTURE 2018					FACTURE 2019					
		CA 2018	ANV	MONTANT FACTURES 2018	FACTURES RECOUVREES	RESTE A RECOUVRER	%	CA 2019	ANV	MONTANT FACTURES 2019	FACTURES RECOUVREES	RESTE A RECOUVRER
CC SUD SARTHE		27 549,52 €	2 208 460,71 €	2 193 116,80 €	15 343,91 €	99,31%		25 148,67 €	2 185 206,15 €	2 166 848,74 €	18 357,41 €	99,16%
CC LOIR LUCE BERCE	3 960 276,61 €	30 353,06 €	1 174 682,67 €	1 171 623,52 €	3 059,15 €	99,74%	3 550 320,44 €	28 553,58 €	1 164 857,18 €	1 161 022,83 €	3 834,35 €	99,67%
Total		57 902,58 €	3 845 466,79 €	3 827 063,73 €	18 403,06 €	99,52%		53 702,25 €	3 420 838,85 €	3 398 647,09 €	22 191,76 €	99,35%
FACTURE 2020												
		FACTURE 2020					FACTURE 2021					
		CA 2020	ANV	MONTANT FACTURES 2020	FACTURES RECOUVREES	RESTE A RECOUVRER	%	CA 2021	ANV	MONTANT FACTURES 2021	FACTURES RECOUVREES	RESTE A RECOUVRER
CC SUD SARTHE		20 981,24 €	2 239 052,90 €	2 218 195,88 €	20 857,02 €	99,07%		21 062,61 €	2 378 188,45 €	2 355 474,02 €	22 714,43 €	99,04%
CC LOIR LUCE BERCE	3 562 944,04 €	26 956,81 €	1 201 162,80 €	1 195 779,32 €	5 383,48 €	99,55%	3 797 904,74 €	31 211,58 €	1 270 335,85 €	1 259 259,03 €	11 076,82 €	99,13%
Total		47 938,05 €	3 440 215,70 €	3 413 975,20 €	26 240,50 €	99,24%		52 274,19 €	3 648 524,30 €	3 614 733,05 €	33 791,25 €	99,07%
FACTURE 2022												
		FACTURE 2022					2023					
		CA 2022	ANV	MONTANT FACTURES 2022	FACTURES RECOUVREES	RESTE A RECOUVRER	%	CA 2023	ANV	MONTANT FACTURES 2021	FACTURES RECOUVREES	RESTE A RECOUVRER
CC SUD SARTHE		1 221,07 €	27 135,50 €	27 048,80 €	86,70 €	99,68%		16,33 €				
CC LOIR LUCE BERCE		345,16 €	16 394,88 €	16 344,48 €	50,40 €	99,69%		- €				
Total		1 566,23 €	43 530,38 €	43 393,28 €	137,10 €	99,69%		16,33 €				
RESTES A RECOUVRER DE 2014 A 2022												
141 479,43 €												
ANV												
480 286,10 €												
RESTES A RECOUVRER CCLLB DE 2014 A 2022												
28 486,97 €												
RESTES A RECOUVRER CCSS DE 2014 A 2022												
112 992,46 €												

Le taux de recouvrement des collectivités en REOM est de l'ordre de 99% incluant les admissions en non-valeur.

Le recouvrement des factures 2014 à 2021 continue d'évoluer : + 14 647 € pour 2014, + 9 442 € pour 2015, + 18 852 € pour 2016, + 16 707 € pour 2017, + 18 592 € pour 2018, + 24 284 € pour 2019, + 26 699 € pour 2020 et 42 283 € pour 2021 en 1 an.

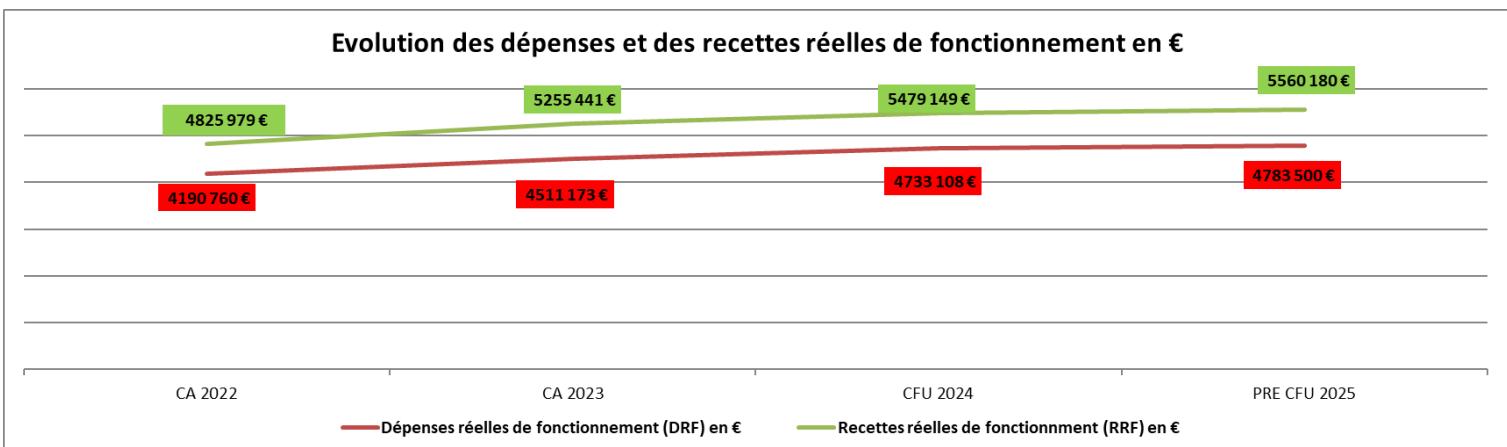
Le recouvrement de la REOM entre décembre 2024 et décembre 2025 est d'un montant de 171 506.10€.

En 2025, nous avons mandaté 75 326.73 € d'admissions en non-valeur (ANV) :

- 2014 : 6 614.28 €
- 2015 : 4 926.87 €
- 2016 : 8 656.22 €
- 2017 : 8 298.27 €
- 2018 : 7 825.83 €
- 2019 : 9 238.55 €
- 2020 : 10 106.47 €
- 2021 : 18 095.68 €
- 2022 : 1 548.23 €
- 2023 : 16.33 €

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement en €



3.2. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

3.2.1. Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	PRE CFU 2025	PRE BP 2026	Variation BP2025 - BP2026
204	Subventions d'équipement versées	5 000 €	10 000 €	15 000 €	20 000 €	15 000 €	5 000 €	-75%
20	Immobilisations incorporelles	11 839 €	18 182 €	10 932 €	12 000 €	16 157 €	16 500 €	38%
21	Immobilisations corporelles	470 505 €	136 240 €	138 329 €	420 404 €	143 831 €	383 702 €	-9%
23	Construction / biodéchets / travaux Oizé		565 724 €	296 989 €	68 791 €	204 629 €	175 000 €	154%
16	Emprunts et dettes assimilées	209 791 €	214 956 €	160 501 €	164 029 €	164 029 €	167 698 €	2%
Total des dépenses réelles d'investissement		811 719 €	945 101 €	621 751 €	685 224 €	543 646 €	747 899 €	9%
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	13 510 €	22 651 €	26 731 €	27 824 €	27 824 €	18 710 €	-33%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		13 510 €	22 651 €	26 731 €	27 824 €	27 824 €	18 710 €	-33%
TOTAL		825 229 €	967 752 €	648 482 €	713 049 €	571 470 €	766 609 €	8%
D 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE			47 375 €	287 168 €				0%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		825 229 €	1 015 127 €	935 650 €	713 049 €	571 470 €	766 609 €	7%

Les dépenses réelles d'investissement 2025 sont de 543 646 €uros (-12.56% par rapport au CFU 2024) dont 164 029 € de remboursement du capital.

Les dépenses réelles d'investissement 2026 sont estimées à 747 899€ (+9%) dont 167 698 €uros de remboursement du capital.

Les investissements 2025 et 2026 sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Détail chapitre 20, 21 et 23

Nature	BP 2025	PRE CFU 2025	PRE BP 2026
	Montant TTC	Montant TTC	Montant TTC
Equipements de pré-collecte liés à la redevance			
Acquisition des bacs OM et CS + pièces détachées	27 000 €	34 044 €	35 000 €
Acquisition colonnes aériennes	0 €	0 €	40 000 €
Acquisition colonnes semi-enterrées	40 000 €	27 980 €	
Signalétique des consignes de tri sur les PAV VERRE ET EMBALLAGES	2 000 €	1 152 €	2 000 €
Cartes déchèteries	1 000 €	0 €	1 000 €
Sous-total	70 000 €	63 177 €	78 000 €
Maintien et renouvellement du patrimoine			
robot tondeuse	3 000 €	3 463 €	- €
carport	5 500 €	5 259 €	- €
Mise au normes des DEC (bassin + rétention, clôture DEC OIZE)	250 000 €	117 642 €	240 000 €
Dispositif anti-chute DEC OIZE	- €	33 606 €	- €
Plateforme de stockage + escalier au local technique	30 000 €	27 324 €	- €
Composteurs	40 000 €	23 681 €	40 000 €
Achat véhicule de distribution	30 000 €	- €	40 000 €
Centre de transfert - divers travaux (plateforme verre, réparations diverses, enrobé...)	10 000 €	- €	60 000 €
Achat de bennes de déchèteries (2)	10 000 €	25 200 €	25 500 €
Signalétique pour les déchèteries (Balise autorelevable, marquage au sol, panneau de com..)	4 000 €	225 €	10 000 €
Petit matériel pour déchèterie et agents de maintenance + vestiaires DEC	4 058 €	3 043 €	11 702 €
Cabine de douche déchèteries et machine a laver	- €		2 000 €
Rampes conteneurs DMS	- €	1 710 €	- €
Matériel déchèterie (pocket, imprimante, onduleurs, bornes...)	- €	7 440 €	20 000 €
Réparation chalets des déchèteries	- €	3 036 €	10 000 €
Matériel entretien DEC (tondeuse, souffleur...)	- €	597 €	- €
Sous-total	386 558 €	252 226 €	459 202 €
Développement des moyens techniques : investissement bureautique			
Matériel bureau et informatique	1 000 €	2 578 €	10 000 €
Mobilier	0 €	580 €	10 000 €
Téléphonie	0 €	163 €	0 €
Chariot roule-pratique pour l'administratif	0 €	36 €	0 €
Logiciel informatique	12 000 €	8 054 €	9 000 €
logiciel Segilog	3 000 €	8 104 €	9 000 €
Sous-total	16 000 €	19 514 €	38 000 €
TOTAL	472 558 €	334 917 €	575 202 €
Construction du siège administratif	28 791 €	29 700,34 €	0,00 €
TOTAL	501 349 €	364 617 €	575 202 €

3.2.2. Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	PRE CFU 2025	PRE BP 2026	Variation BP2024 - BP2025
13	Subventions d'investissement (hors 138)	102 679 €	41 288 €	53 268 €	16 667 €	41 601 €	12 777 €	-23,34%
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			- €	- €			0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	28 188 €	42 678 €	112 826 €	50 000 €	72 476 €	20 000 €	-60,00%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		396 154 €	654 644 €	200 000 €	200 000 €	300 000 €	50,00%
Total des recettes réelles d'investissement		130 867 €	480 120 €	820 738 €	266 667 €	314 077 €	332 777 €	24,79%
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	- €			- €			0,00%
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	247 288 €	247 684 €	302 915 €	258 378 €	257 948 €	245 275 €	-5,07%
Total des recettes d'ordre d'investissement		247 288 €	247 684 €	302 915 €	258 378 €	257 948 €	245 275 €	-5,07%
TOTAL		378 155 €	727 804 €	1 123 652 €	525 046 €	572 025 €	578 052 €	10%
R 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		399 699 €			188 003 €	188 003 €	188 557 €	0,30%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		777 854 €	727 804 €	1 123 652 €	713 049 €	760 028 €	766 609 €	8%

Les recettes réelles d'investissement 2025 sont de 314 077 €uros (-61.73% par rapport au CFU 2024) correspondant à l'exédent de fonctionnement viré à la section d'investissement, au FCTVA et aux subventions d'investissement.

Les recettes réelles d'investissement 2026 sont estimées à 332 777 €uros correspondant au FCTVA (sur les investissements 2025), aux subventions à percevoir et à l'exédent de fonctionnement viré à la section d'investissement.

3.3. LES INDICATEURS D'EPARGNE

L'ÉPARGNE BRUTE



L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement.

Calcul : Epargne = RRF - DRF

Elle constitue un double indicateur :

- Un indicateur de l'« aisance » de la section de fonctionnement, puisqu'il témoigne de la capacité de la collectivité à absorber de nouvelles dépenses de fonctionnement.
- Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

LE TAUX D'EPARGNE BRUTE

Calcul :

$$\text{Taux d'épargne brute} = \text{Epargne brute} / \text{Recettes réelles de fonctionnement}$$

Interprétation :

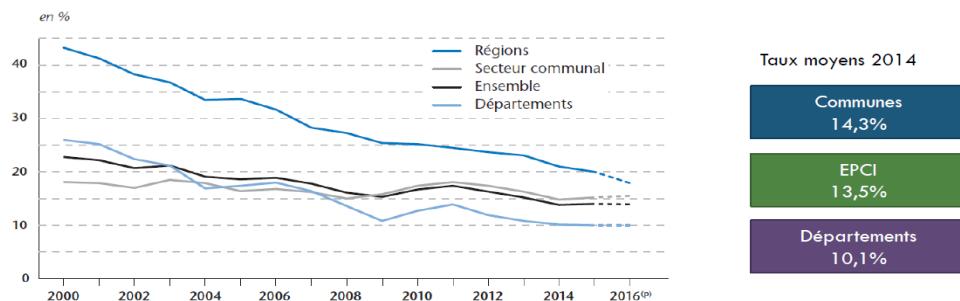
- Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement et qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette.
- Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant, mais ce ratio doit être apprécié en tendance et par rapport à d'autres collectivités similaires.
- Un taux d'épargne brute élevé est généralement le signe d'une situation financière saine mais il peut être aussi l'indice d'une pression fiscale très importante. Le ratio doit donc être rapproché de l'effort fiscal, afin de déterminer le rôle joué par la fiscalité dans la formation de l'épargne brute.

En pratique, on peut suivre l'épargne brute hors résultat exceptionnel, afin de neutraliser les évolutions trop importantes liées aux produits exceptionnels.

Formation CNFPT MAI JUIN 2017 – Analyse financière – Léna PEZENNEC 62

LE TAUX D'EPARGNE BRUTE

TAUX D'ÉPARGNE BRUTE



p : prévisions. Les données concernant le secteur communal sont à prendre avec précaution car elles sont basées sur l'exploitation des budgets primitifs des communes, disponibles seulement pour la moitié d'entre elles.

Sources : DGFiP; DGCL.

Formation CNFPT MAI JUIN 2017 – Analyse financière – Léna PEZENNEC 63

L'ÉPARGNE NETTE

Calcul :

$$\text{Epargne nette} = \text{Epargne brute} - \text{Remboursement normal des emprunts}$$

Le « remboursement normal des emprunts » pris en compte dans l'épargne nette correspond :

- au compte 16 – remboursements de dettes –
- diminué des sous-comptes 1644 – mouvements sur révolvings long terme – et 166 – renégociations –
- diminué également des remboursements anticipés qui pourraient être inclus dans le compte 1641

Interprétation :

- Elle représente la capacité à investir (hors remboursement de la dette) de la collectivité
- Elle est un indicateur du respect des règles de l'équilibre réel : si l'épargne nette est positive, on est sur que le remboursement du capital de la dette a bien été effectué avec des ressources propres.
- On considère généralement que l'épargne nette doit rester positive sur la période étudiée.

Formation CNFPT MAI JUIN 2017 – Analyse financière – Léna PEZENNEC 64

LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Calcul :

Encours de dette / épargne brute

Signification : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Il indique le **nombre d'années** qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette si elle y consacrait toutes ses ressources disponibles.

Seuil d'alerte : Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de **10 à 12 ans est acceptable**, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient risquée.

Formation CNFPT MAI JUIN 2017 – Analyse financière – Léna PEZENNEC 77

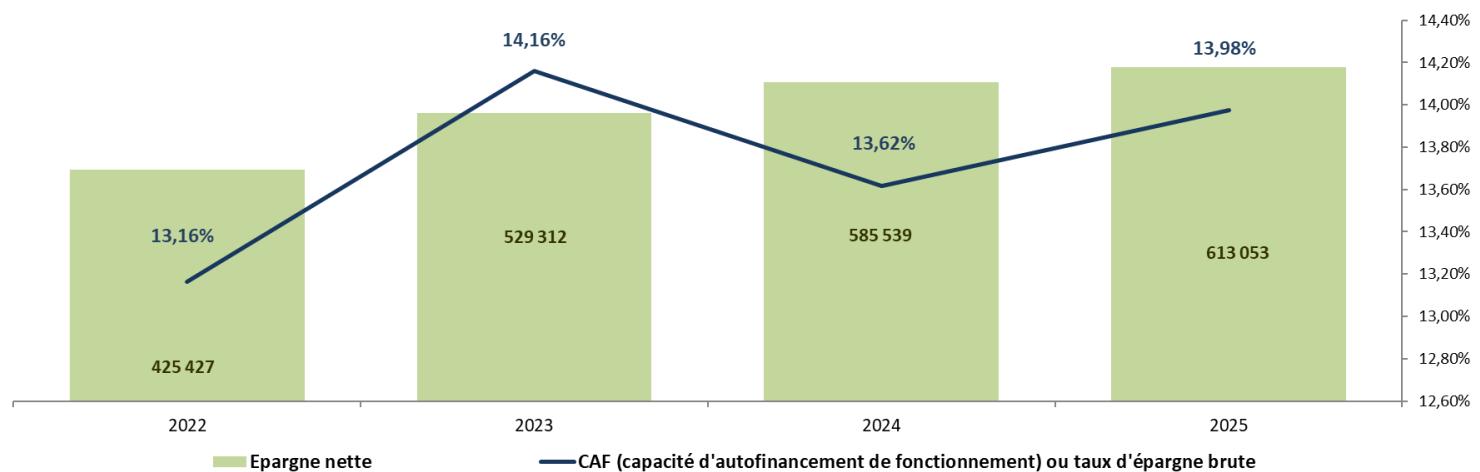
Tableau récap.

	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement en k€	4 825 979	5 255 441	5 479 149	5 560 180
Dépenses réelles de fonctionnement en K€	4 190 760	4 511 173	4 733 108	4 783 098
Epargne brute	635 219	744 268	746 040	777 082
CAF (capacité d'autofinancement de fonctionnement) ou taux d'épargne brute	13,16%	14,16%	13,62%	13,98%
Epargne nette	425 427	529 312	585 539	613 053
Encours de dette au 31/12 de l'année N	1 371 714 €	1 161 923 €	946 967 €	786 466 €
Capacité de désendettement	2,2 ans	1,6 ans	1,3 ans	1,0 ans

Pour information, un ratio CAF (épargne brut/recettes réelles) compris entre 8 et 15% est satisfaisant.

Le seuil de la capacité de désendettement doit se situer entre 10 et 12 ans.

Evolution de l'épargne



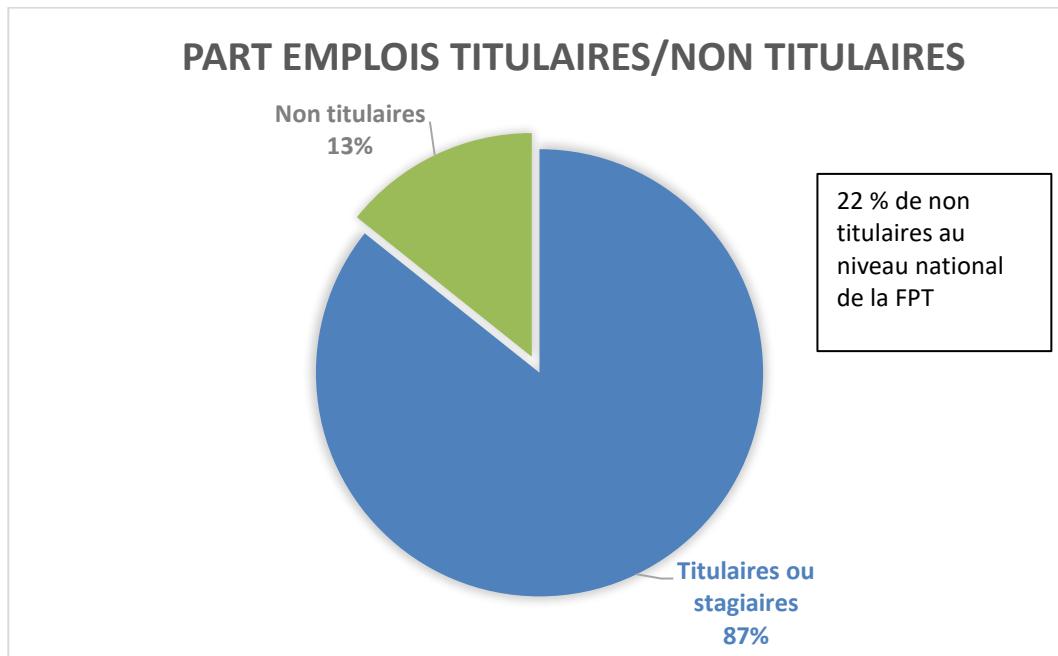
3.4. LE PERSONNEL

Tableau des emplois 2026

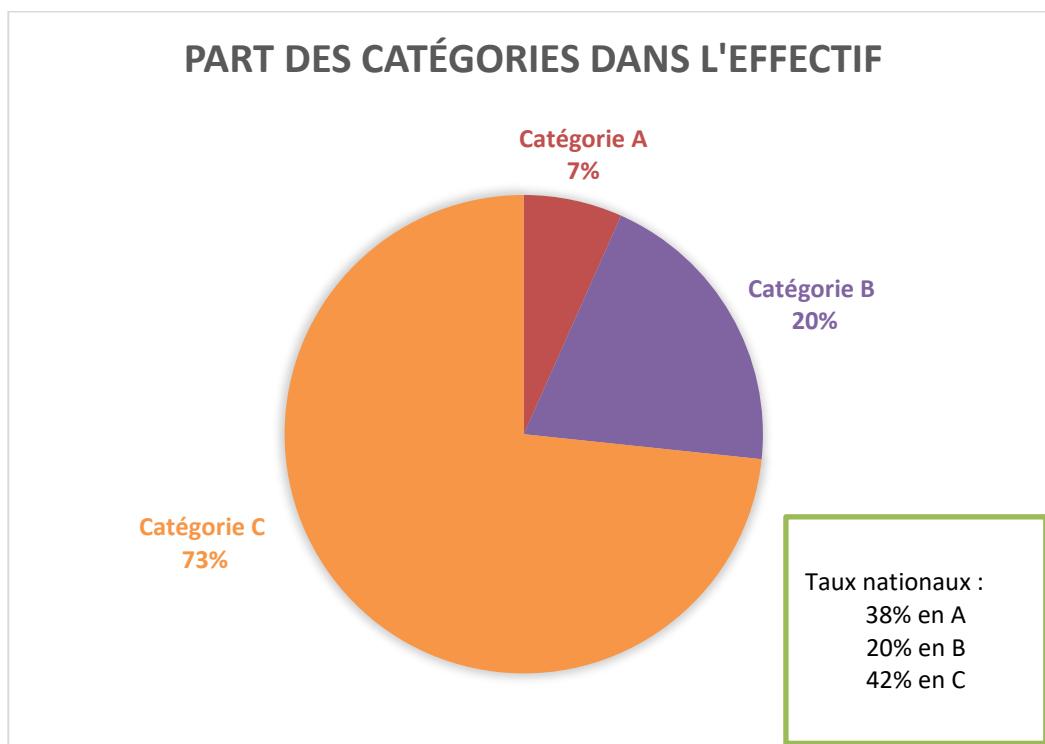
TABLEAU des EMPLOIS et de l'EFFECTIF du SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR

EMPLOIS							EFFECTIFS				
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin de grade le plus élevé	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut	Sa position	Temps partiel
Délibération 2022-13 selon article 93 de la loi du 06/08/2019	Directeur des Services	35 H	Adm	A	Cadre d'emploi des attachés territoriaux	444	1027	Attaché	Titulaire	activité	
2008, puis par la délibération 2024-03 du 20/02/2024	Chargé de mission communication et prévention	35 H	Adm ou Tec	B	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux et des rédacteurs territoriaux	372	707	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Titulaire	activité	
2023-31 du 27/06/2023	Chargé de mission biodéchets	35 H	Adm ou Tec	B	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux et des rédacteurs territoriaux	372	707	Technicien	Contractuel	activité	
2019-17 du 26/03/2019, puis par la délibération 2024-03 du 20/02/2024	Responsable administratif et financier	35 H	Adm ou B	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux	367	707	Rédacteur	Titulaire	activité	
2018-46 du 11/09/2018 - ouverture contractuel 3-2 ou 3-3 ² et par délibération 2023-31, et par la délibération 2023-53 du 05/12/2023	Coordinateur technique des déchèteries	35 H	Adm ou Tec	B ou C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe et de 1 ^{ère} classe, Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe et de 1 ^{ère} classe, Cadre d'emploi des agents de maîtrise, des techniciens territoriaux et rédacteurs territoriaux	368	707	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	activité	
2018-18 du 27/03/2018, modifié par la délibération 2022-13, puis modifié par la délibération 2023-22, puis par la délibération 2023-31, et par la délibération 2023-53 du 05/12/2023, et par la délibération 2024-03 du	Coordinateur technique de la collecte	35 H	Adm ou Tec	C ou B	Cadre d'emploi des adjoints administratifs Cadre d'emploi des agents de maîtrise, des techniciens territoriaux et rédacteurs territoriaux	367	707	Adjoint administratif	Titulaire	activité	
2001-01 du 14/02/2001 création puis modifié par 2008-18 du 30/10/2008 puis par la délibération 2021-03 du 09/02/2021 puis par la délibération 2022-02 du 15/02/2022	Agent de maintenance pré-collecte	35 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	367	558	Adjoint technique	Stagiaire	activité	
2001-01 du 14/02/2001 création puis modifié par 2008-18 du 30/10/2008 puis par la délibération 2021-03 du 09/02/2021 puis par la délibération 2022-02 du 15/02/2022 puis modifié par la délibération 2022-13, puis par la délibération 2023-31	Agent technique polyvalent	35 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	367	558	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Titulaire	activité	
2017-35 du 22/06/2017	Gardien de déchèterie	33 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	367	558	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Titulaire	activité	
2001-01 du 14/02/2001 création puis modifié par 2008-18 puis par la délibération 2022-38	Gardien de déchèterie	35 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	367	558	Adjoint technique	Titulaire	activité	
délibération 2018-18 du 27/03/2018, puis modifié par délibération 2018-48 du 23/10/2018 puis par la délibération 2022-13	Gardien de déchèterie	28 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	367	558	Adjoint technique	Titulaire	activité	
2021-03 puis par la délibération 2022-13 puis par la délibération 2022-38	Gardien de déchèterie	35H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	367	558	Adjoint technique	Titulaire	activité	
2012-29b du 11/10/2021	Agent d'accueil et de facturation	35H	Adm	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	367	558	Adjoint administratif	Titulaire	activité	
2018-08 du 13/02/2018	Agent d'accueil et de facturation	35 H	Adm	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	367	558	Adjoint administratif	Titulaire	activité	
								Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	disponibilité	

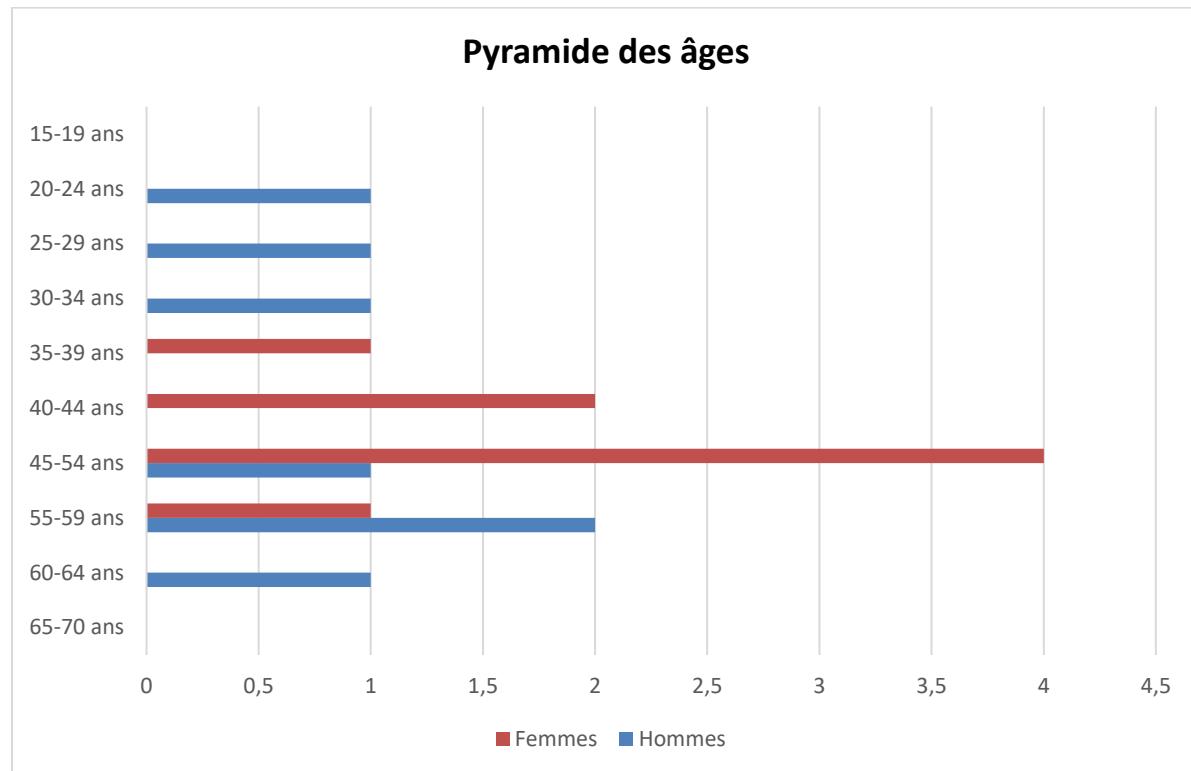
Répartition titulaire/non titulaire



Répartition par catégorie d'emploi



Répartition Homme/femme



Absentéisme

Sinistralité Maladie ordinaire	2022				2023				2024				2025			
	Nb Jours à travailler par an	Nb Jours d'arrêt	Taux d'absence	Evolution entre 2021 et 2022	Nb Jours d'arrêt	Taux d'absence	Evolution entre 2021 et 2022	Nb Jours d'arrêt	Taux d'absence	Evolution entre 2021 et 2022	Nb Jours d'arrêt	Taux d'absence	Evolution entre 2021 et 2022	Nb Jours d'arrêt	Taux d'absence	Evolution entre 2021 et 2022
	288	5,65%	37,06%		658	12,90%	128,47%	546	10,71%	-17,02%	439	8,61%	-19,60%			

On constate une diminution de 19.60% du taux d'absentéisme en 2025, passant de 10.71% à 8.61%.

Cela s'explique par 1 agents en CLD.

En ne prenant pas en compte cet agent, le taux d'absentéisme est de 1.94%.

Il y a eu un accident de travail et une rechute d'accident de travail (prise en compte financièrement par la collectivité initiale).

Les charges de personnel

SALAISONS 2025

CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	BP 2025	CA 2025
012	6218	Autre personnel extérieur	- €	- €
012	6332	FNAL	362,75 €	348,91 €
012	6336	CDG et CNFPT	7 073,60 €	6 975,18 €
012	6338	Autres impôts; taxes et rémunération (URSSAF)	1 088,27 €	1 046,17 €
012	64111	Traitemet net à payer titulaires	309 682,88 €	297 885,38 €
012	64112	SFT, Indemnité de résidence - PERSONNEL TITULAIRE	6 563,76 €	8 395,59 €
012	64113	NBI - PERSONNEL TITULAIRE	6 675,30 €	6 671,37 €
012	64118	Autres indemnités (primes titulaires)	77 007,42 €	73 215,08 €
012	64131	Traitemet net à payer non titulaire	43 655,24 €	40 880,21 €
012	64132	SFT, Indemnité de résidence - PERSONNEL NON TITULAIRE	27,48 €	27,48 €
012	64136	Indemnité liée à la perte d'emploi - PERSONNEL NON TITULAIRE	0,00 €	401,40 €
012	64138	Autres indemnités (primes non-titulaires)	7 708,00 €	3 357,17 €
012	6451	Cotisation URSSAF	59 689,64 €	59 777,87 €
012	6453	Cotisation caisse de retraite	119 237,09 €	112 266,90 €
012	6454	Cotisations Pôle Emploi	2 081,33 €	1 820,93 €
012	6455	Cotisations pour assurance du personnel	22 000,00 €	26 523,09 €
012	6456	Versement au F.N.C. du supplément familial	500,00 €	0,00 €
012	6458	Cotisations autres organismes sociaux	4 398,00 €	7 353,60 €
012	64731	Versement direct	0,00 €	0,00 €
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00 €	261,88 €
012	6478	Autres charges sociales diverses	750,00 €	13,60 €
012	6488	Autres charges	11 000,00 €	11 412,00 €
TOTAL			682 000,76 €	658 633,81 €
<i>Part des rémunérations et charges dans les dépenses réelles de fonctionnement 2025</i>			<i>12,79%</i>	<i>13,77%</i>

SALAISONS 2026

CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	TOTAL ANNUEL
012	6218	Autre personnel extérieur	- €
012	6332	FNAL	370,00 €
012	6336	CDG et CNFPT	7 100,00 €
012	6338	Autres impôts; taxes et rémunération (URSSAF)	1 100,00 €
012	64111	Traitemet net à payer titulaires	310 000,00 €
012	64112	SFT, Indemnité de résidence - PERSONNEL TITULAIRE	8 700,00 €
012	64113	NBI - PERSONNEL TITULAIRE	6 800,00 €
012	64118	Autres indemnités (primes titulaires)	74 000,00 €
012	64131	Traitemet net à payer non titulaire	44 000,00 €
012	64132	SFT, Indemnité de résidence - PERSONNEL NON TITULAIRE	50,00 €
012	64136	Indemnité liée à la perte d'emploi - PERSONNEL NON TITULAIRE	0,00 €
012	64138	Autres indemnités (primes non-titulaires)	7 800,00 €
012	6451	Cotisation URSSAF	60 000,00 €
012	6453	Cotisation caisse de retraite	135 000,00 €
012	6454	Cotisations Pôle Emploi	2 100,00 €
012	6455	Cotisations pour assurance du personnel	28 000,00 €
012	6456	Versement au F.N.C. du supplément familial	0,00 €
012	6458	Cotisations autres organismes sociaux	8 000,00 €
012	64731	Versement direct	0,00 €
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00 €
012	6478	Autres charges sociales diverses	750,00 €
012	6488	Autres charges	12 500,00 €
TOTAL			709 270,00 €
<i>Part des rémunérations et charges dans les dépenses réelles de fonctionnement 2026</i>			<i>12,96%</i>

2025 : ▾ dépenses par rapport au CA 2024 de 2 972€

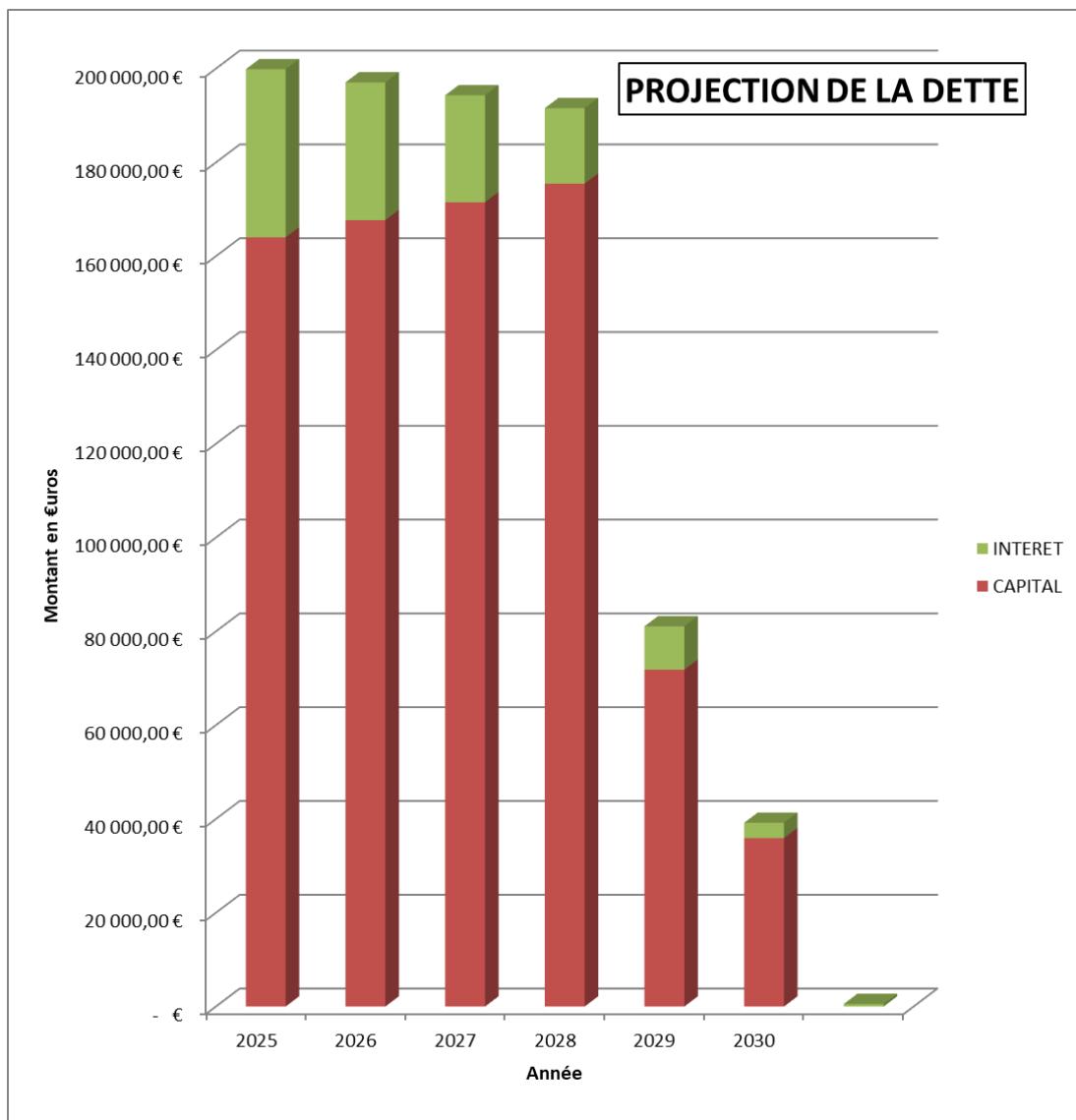
- 1 agent en TPT sur le premier semestre 2025,
- Avancement d'échelon des agents
- 1 agent en CLD, remplacement par 1 agent contractuel
- Prise en compte de l'augmentation de la CNRACL

2026 : ↗ dépenses par rapport au BP 2025 de 27 270€ :

- Prise en charge à hauteur de 50% de la cotisation de prévoyance
- Prise en charge à hauteur de 20€ la complémentaire santé pour les contrats labelisés
- PPCR
- Augmentation des cotisations CNRACL
- Revalorisation de l'indemnité hausse CSG

3.5. LA DETTE

Emprunts:											
Organisme prêteur	Objet de l'emprunt	Capital	Durée en année	Type de taux	Valeur du taux	Date de souscription	Amortissement	Remboursement 2025		Remboursement 2025	
								Intérêt	Capital	Intérêt	Capital
Caisse d'Epargne	Financement des colonnes	1 200 000,00 €	15	Fixe	3,94%	19/09/2013	Semestriel	18 049,35 €	92 196,90 €	10 853,04 €	95 865,24 €
Caisse Française de Financement Local	Refinancement de la dette	1 795 810,41 €	25	Variable	5,75 % annexé sur Euribor 3 mois. Taux plancher: 3,98%	31/07/2005	Trimestriel	17 800,82 €	71 832,40 €	11 953,92 €	71 832,40 €
TOTAL								35 850,17 €	164 029,30 €	22 806,96 €	167 697,64 €



4. CONCLUSIONS

Suite à une mise en demeure établie par Monsieur Le Préfet de la Sarthe pour la déchèterie de Oizé, les travaux de conformités ont été réalisés. La levée de la mise en demeure a été demandée à la DREAL. Elle aura lieu le lundi 12/01/2026.

Les négociations avec les 2 communautés de communes ont abouti à un accord pour l'accès à la déchèterie de Oizé avec une participation financière aux travaux de mise aux normes.

La mise en place des nouvelles filières (REP PMCB) en déchèteries, a permis de réduire les tonnages du DIB. De plus, ayant élargie les filières, de nouveaux soutiens seront définis pour le SMVL. A ce jour, nous rencontrons des difficultés avec l'éco-organisme pour percevoir les soutiens.

Les orientations 2026 :

- Maintenir le montant des contributions des CC identiques à celles de 2025.
- Rédaction d'un nouveau programme local de prévention
- Mise en place des actions de prévention du document unique
- Réalisation d'un plan d'actions de communication et de sensibilisation des usagers afin de reduire et valoriser les flux collectés et traités et **réduire les refus de tri**. Cela se traduit par l'installation d'une caméra sur le compartiment du CS de la BOM, le recrutement d'un VTA ainsi que la poursuite des visites au centre de tri.
- Déploiement du compostage partagé sur le territoire sur 3 années avec le Fond Verts
- Renouvellement des marchés publics :
 - ✓ Bacs
 - ✓ Colonnes aériennes et semi-enterrées
- Travail de mise en place du nouveau prestataire pour le marché de collecte au 04/01/2027
- Recherche de nouvelles subventions (Alcome, CITEO)

Pour les années à venir, il faudra rester vigilant en matière de gestion budgétaire et ne pas négliger la fluctuation des recettes liées au recyclage ainsi que la hausse des marchés publics et la TGAP. L'excédent des derniers exercices a toujours permis de contenir les augmentations des contributions des CC.